

DÉPARTEMENT
<b>SEINE ST-DENIS</b>
CANTON
de <b>BAGNOLET</b>
COMMUNE
<b>LES LILAS</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° A08/2017

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A  
MONSIEUR CLAUDE ERMOGENI, 1<sup>ER</sup> MAIRE-ADJOINT  
(VENTE D'UN APPARTEMENT SIS 10 RUE DU CENTRE AUX LILAS – LOT N°7)**

LE MAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 30 mars 2014,

**VU** l'installation de Monsieur Claude ERMOGENI au poste de 1<sup>er</sup> Maire-adjoint en date du 30 mars 2014,

**VU** l'arrêté n°A51-14-1 du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Claude ERMOGENI, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint,

**VU** la délibération n°D23/17 du 1<sup>er</sup> février 2017 relative à la vente au profit de Monsieur Bertrand RIGAUX et Madame Maria Inès DAHN d'un bien privé appartenant à la Commune situé 10 rue du Centre Lilas (lot n°7 – 2<sup>ème</sup> étage droite),

**CONSIDÉRANT** que la ville est propriétaire d'appartements dans son domaine privé, logements acquis dans le cadre de projets de réalisation d'opérations d'aménagement qui ont été réalisées ou annulées,

**CONSIDÉRANT** que la ville est propriétaire de biens privés constitués de logements dans l'immeuble sis 10 rue du Centre aux Lilas (parcelle cadastrée section I n°365), notamment : lot n°7 – 2<sup>ème</sup> étage droite de 47 m<sup>2</sup> + cave,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal du 8 avril 2015, par délibération n°D50/15, a autorisé la procédure de mise en vente de gré à gré, et ce bien a été proposé à la vente à l'ensemble des agences immobilières lilasiennes,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'acquisition de Monsieur Bertrand RIGAUX et de Madame Maria Inès DAHN en date du 20 décembre 2016,

**CONSIDÉRANT** que la ville, n'ayant pas pour vocation la gestion d'appartements, a décidé, par délibération n°23/17 du 1<sup>er</sup> février 2017, de procéder à la vente de ce lot au profit de Monsieur Bertrand RIGAUX et Madame Maria Inès DAHN domiciliés 100 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS,

**CONSIDÉRANT** que le Maire, autorisé par le Conseil municipal à signer l'ensemble des documents afférents à cette procédure, ne pourra pas être présent le jour de la signature de l'acte de vente prévue le 20 juin 2017,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** DIT que délégation est donnée à Monsieur Claude ERMOGENI, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, pour signer l'ensemble des documents afférents à la vente du bien 10 rue du Centre aux Lilas, sur la parcelle cadastrée section I n° 365, lot n°7 au 2<sup>ème</sup> étage droite, au profit de Monsieur Bertrand RIGAUX et Madame Maria Inès DAHN domiciliés 100 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS et ce, pour un prix de cession de 242 000 € (deux cent quarante-deux mille euros) net vendeur. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 6 000 € qui seront à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les frais d'actes notariés liés à cette transaction.

**ARTICLE 2 :** DIT que cette délégation entrera en vigueur à compter de son caractère exécutoire et prendra fin à la conclusion de la procédure de vente.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délégation est consentie sous la responsabilité de Monsieur le Maire, lequel peut toujours se substituer à l'intéressé.

**ARTICLE 4 :** Notification sera faite à Monsieur Claude ERMOGENI  
Ampliation sera adressée à : Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier municipal

Fait aux Lilas, le **13 JUIN 2017**

Le Maire des Lilas

**Daniel GUIRAUD**

Affiché le : **13 JUIN 2017**



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté portant délégation de signature du Maire à Monsieur Claude ERMOGENI, 1er maire-adjoint (vente d'un appartement sis 10 rue du Centre aux Lilas - Lot n.7).

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/06/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/06/2017

---

**Numéro de l'acte :** A08-2017 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 093-219300456-20170613-A08-2017-AR

---

**Date de décision :** 13/06/2017

**Acte transmis par :** Benjamin DESROCHES

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

N° A08/2017

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A  
**MONSIEUR CLAUDE ERMOGENI, 1<sup>ER</sup> MAIRE-ADJOINT**  
**(VENTE D'UN APPARTEMENT SIS 10 RUE DU CENTRE AUX LILAS – LOT N°7)**

LE MAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 30 mars 2014,

**VU** l'installation de Monsieur Claude ERMOGENI au poste de 1<sup>er</sup> Maire-adjoint en date du 30 mars 2014,

**VU** l'arrêté n°A51-14-1 du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Claude ERMOGENI, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint,

**VU** la délibération n°D23/17 du 1<sup>er</sup> février 2017 relative à la vente au profit de Monsieur Bertrand RIGAUX et Madame Maria Inès DAHN d'un bien privé appartenant à la Commune situé 10 rue du Centre Lilas (lot n°7 – 2<sup>ème</sup> étage droite),

**CONSIDERANT** que la ville est propriétaire d'appartements dans son domaine privé, logements acquis dans le cadre de projets de réalisation d'opérations d'aménagement qui ont été réalisées ou annulées,

**CONSIDERANT** que la ville est propriétaire de biens privés constitués de logements dans l'immeuble sis 10 rue du Centre aux Lilas (parcelle cadastrée section I n°365), notamment : lot n°7 – 2<sup>ème</sup> étage droite de 47 m<sup>2</sup> + cave,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal du 8 avril 2015, par délibération n°D50/15, a autorisé la procédure de mise en vente de gré à gré, et ce bien a été proposé à la vente à l'ensemble des agences immobilières lilasiennes,

**CONSIDERANT** la proposition d'acquisition de Monsieur Bertrand RIGAUX et de Madame Maria Inès DAHN en date du 20 décembre 2016,

**CONSIDERANT** que la ville, n'ayant pas pour vocation la gestion d'appartements, a décidé, par délibération n°23/17 du 1<sup>er</sup> février 2017, de procéder à la vente de ce lot au profit de Monsieur Bertrand RIGAUX et Madame Maria Inès DAHN domiciliés 100 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS,

**CONSIDERANT** que le Maire, autorisé par le Conseil municipal à signer l'ensemble des documents afférents à cette procédure, ne pourra pas être présent le jour de la signature de l'acte de vente prévue le 20 juin 2017,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** DIT que délégation est donnée à Monsieur Claude ERMOGENI, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, pour signer l'ensemble des documents afférents à la vente du bien 10 rue du Centre aux Lilas, sur la parcelle cadastrée section I n° 365, lot n°7 au 2<sup>ème</sup> étage droite, au profit de Monsieur Bertrand RIGAUX et Madame Maria Inès DAHN domiciliés 100 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS et ce, pour un prix de cession de 242 000 € (deux cent quarante-deux mille euros) net vendeur. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 6 000 € qui seront à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les frais d'actes notariés liés à cette transaction.

**ARTICLE 2 :** DIT que cette délégation entrera en vigueur à compter de son caractère exécutoire et prendra fin à la conclusion de la procédure de vente.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délégation est consentie sous la responsabilité de Monsieur le Maire, lequel peut toujours se substituer à l'intéressé.

**ARTICLE 4 :** Notification sera faite à Monsieur Claude ERMOGENI  
Ampliation sera adressée à : Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier municipal

Fait aux Lilas, le 13 JUN 2017

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD

Affiché le : 13 JUN 2017



Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170613-A08-2017-AR  
Date de télétransmission : 13/06/2017  
Date de réception préfecture : 13/06/2017